|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/773** | Le 10 juin 2016 |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'U****IT, aux Membres du Secteur des radiocommunications,** **aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications et** **aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** |
|  |
| Objet: | **Réunion de la Commission d'études 4 des radiocommunications (Services par satellite)****, Genève, 7 octobre 2016** |
|  |
|  |

# 1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 4 de l'UIT-R aura lieu à Genève le vendredi 7 octobre 2016, faisant suite aux réunions des Groupes de travail 4A, 4B et 4C (voir la [Lettre circulaire 4/LCCE/120](http://www.itu.int/md/R00-SG04-CIR-0120/en)).

La réunion de la Commission d'études se tiendra au siège de l'UIT, à Genève. La séance d'ouverture aura lieu à 9 h 30.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Groupe | Date de la réunion | Date limite des contributionsà 16 heures UTC | Séance d'ouverture |
| Commission d'études 4 | 7 octobre 2016 | Vendredi 30 septembre 2016 | Vendredi 7 octobre 2016à 9 h 30 |

# 2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 4 est reproduit dans l'Annexe 1.

Le statut des textes attribués à la Commission d'études 4 et à ses groupes de travail figure dans le Document [4/1](http://www.itu.int/md/R15-SG04-C-0001/en):

<http://www.itu.int/md/R15-SG04-C-0001/en>

## 2.1 Adoption de projets de Recommandation en réunion de commission d'études (§ A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-7)

Un projet de nouvelle Recommandation et un projet de révision de Recommandation sont proposés pour adoption par la Commission d'études, à sa réunion, conformément au § A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-7.

Conformément au § A2.6.2.2.2.1 de la Résolution UIT-R 1-7, les titres et les résumés des projets de Recommandation sont donnés dans l'Annexe 2.

## 2.2 Adoption de projets de Recommandations par une Commission d'études par correspondance (§ A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-7)

La procédure décrite au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-7 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 4A, 4B et 4C organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la Commission d'études a recours à la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) par correspondance des projets de Recommandation, comme décrit au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-7 (voir aussi le § 2.3 ci‑dessous), s'il n'y a pas d'objection à cette approche de la part d'un Etat Membre participant à la réunion et si la Recommandation n'est pas incorporée par référence dans le Règlement des radiocommunications.

Conformément au § A1.3.1.13 de la Résolution UIT-R 1-7, l'Annexe 3 de la présente Circulaire contient la liste des sujets qui seront traités au cours des réunions des Groupes de travail qui précéderont immédiatement la réunion de la Commission d'études et qui pourraient faire l'objet de projets de Recommandation.

## 2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décidera de l'éventuelle procédure à suivre pour l'approbation de chaque projet de Recommandation conformément au § A2.6.2.3.3 de la Résolution UIT-R 1-7, à moins que la Commission d'études ne décide d'appliquer la procédure PAAS décrite au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-7 (voir le § 2.2 ci-dessus).

# 3 Contributions

Les contributions soumises à la suite des travaux de la Commission d'études 4 sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-7.

Les contributions pour lesquelles aucune traduction n'est demandée[[1]](#footnote-1)\* (y compris les Révisions, les Addenda et les Corrigenda aux contributions) doivent être reçues au plus tard sept (7) jours civils (16 heures UTC) avant le début de la réunion. **La date limite de réception des contributions pour cette réunion est indiquée dans le tableau ci-dessus.** Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT-R 1-7, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne seront pas examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à:

rsg4@itu.int

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice-Présidents de la Commission d'études 4, dont vous trouverez les adresses sur le site:

<http://www.itu.int/go/rsg4/ch>

# 4 Documents

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues sur la page web, dont l'adresse figure ci-après, créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable: <http://www.itu.int/md/R12-SG04.AR-C/en>.

Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse <http://www.itu.int/md/R12-SG04-C/en>, dans un délai de trois jours ouvrables.

Conformément à la Résolution 167 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, **la réunion de la Commission d'études se déroulera sans document papier.** Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion. Des imprimantes sont mises à la disposition des délégués qui souhaitent imprimer des documents, au cybercafé, au deuxième sous-sol de la Tour ainsi qu'au rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment Montbrillant. De plus, le Service d'assistance informatique (helpdesk@itu.int) a préparé un certain nombre d'ordinateurs portables pour les personnes qui n'en ont pas.

# 5 Participation à distance

Afin de pouvoir suivre les débats des réunions de l'UIT-R à distance, les séances plénières de la Commission d'études seront diffusées en mode audio sur le web, dans toutes les langues, grâce au Service de radiodiffusion Internet de l'UIT (IBS). Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire pour la réunion pour pouvoir suivre les débats sur le web; toutefois un [compte TIES](http://www.itu.int/TIES/) est nécessaire pour pouvoir avoir accès à la diffusion sur le web.

# 6 Participation/Demande de visa/Réservation d'hôtel

L'inscription préalable aux manifestations de l'UIT-R est obligatoire et s'effectue exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés. Il a été demandé à chacun des Membres de l'UIT-R de désigner un coordonnateur chargé de s'occuper de toutes les formalités d'inscription, y compris des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, lesquelles devront également être soumises par ce coordonnateur au cours de la procédure d'inscription en ligne. Les personnes souhaitant s'inscrire à une manifestation de l'UIT-R devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour l'entité qu'elles représentent. On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet des formalités d'inscription aux manifestations, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., à l'adresse suivante: [www.itu.int/en/ITU-R/information/events](http://www.itu.int/en/ITU-R/information/events).

François Rancy
Directeur

**Annexes**: 3

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications

– Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 4 des radiocommunications

(Genève, 7 octobre 2016)

**1** Remarques liminaires

 **1.1** Directeur du BR

 **1.2** Président

**2** Adoption de l’ordre du jour

**3** Désignation du Rapporteur

**4** Compte rendu de la réunion précédente ([Document 4/119](http://www.itu.int/md/R12-SG04-C-0119/en) (période d'études 2012‑2015))

**5** Résultats de l'AR-15 et de la CMR-15

**6** Résultats de la première session de la Réunion de préparation à la Conférence en vue de la CMR-19 (RPC19-1)

**7** Rapport de la réunion de 2016 du GCR

**8** Examen des résultats des travaux des Groupes de travail

 **8.1** Groupe de travail 4C

 **8.1.1** Rapport analytique

 **8.1.2** Projets de Recommandation pour lesquels l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution 1-7, § A2.6.2.2.3, A2.6.2.3 et A2.6.2.4)

 **8.1.3** Projets de Rapport

 **8.1.4** Projets de Question

 **8.2** Groupe de travail 4B

 **8.2.1** Rapport analytique

 **8.2.2** Projets de Recommandation pour lesquels l'intention de demander l'adoption a été notifiée (voir la Résolution 1-7, § A2.6.2.2.2 et A2.6.2.3)

 **8.2.3** Projets de Recommandation pour lesquels l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution 1-7, § A2.6.2.2.3, A2.6.2.3 et A2.6.2.4)

 **8.2.4** Projets de Rapport

 **8.2.5** Projets de Question

 **8.3** Groupe de travail 4A

 **8.3.1** Rapport analytique

 **8.3.2** Projets de Recommandation pour lesquels l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution 1-7, § A2.6.2.2.3, A2.6.2.3 et A2.6.2.4)

 **8.3.3** Projets de Rapport

 **8.3.4** Projets de Question

**9** Statut des textes attribués à la Commission d'études 4

**10** Liaison avec d'autres Commissions d'études et organisations internationales

**11** Examen du programme de travail futur et du calendrier des réunions

**12** Divers

 C. HOFER
 Président de la Commission d'études 4
 des radiocommunications

Annexe 2

Titres et résumés des projets de Recommandation pour
adoption à la réunion de la Commission d'études 4

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R BO.[UHDTV\_TRANSMISSION] Doc. [4/7](http://www.itu.int/md/R15-SG04-C-0007/en)

**Système de transmission pour la radiodiffusion télévisuelle
à ultra-haute définition par satellite**

On a besoin pour la radiodiffusion télévisuelle à ultra-haute définition (TVUHD) d'une capacité de transmission supérieure à celle nécessaire pour un système de radiodiffusion télévisuelle à haute définition (TVHD) classique. Cette Recommandation définit un système de transmission pour la radiodiffusion télévisuelle à ultra-haute définition par satellite.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BO.1784 Doc. [4/8](http://www.itu.int/md/R15-SG04-C-0008/en)

**Système numérique de radiodiffusion par satellite avec configuration souple****(télévision, son et données)**

La présente révision vise à ajouter les spécifications du système DVB-S2X.

Le système DVB-S2X est une extension du système DVB-S2, tel que défini dans la Recommandation UIT-R BO.1784, pour les applications large bande par satellite. Il met en oeuvre d'autres technologies et offre des fonctions supplémentaires. Il utilise le système de contrôle de parité de faible densité (LDPC, *low density parity check*) et de correction d'erreur directe (FEC, *forward error correction*), efficace et qui a fait ses preuves, en association avec le code Bose‑Chaudhuri Hochquenghem (BCH) FEC comme code externe, et comporte les éléments additionnels suivants:

– options de décroissance limitée de 5% et 10% (plus 20%, 25% et 35% pour le système DVB‑S2);

– gradation et extension plus fines du nombre de modes de modulation et de codage;

– nouvelles options de constellation pour les canaux linéaires et non linéaires;

– options d'embrouillage additionnelles pour les situations de brouillage cocanal critiques;

– regroupement de canaux pouvant aller jusqu'à 3 canaux;

– rapport signal/bruit très faible jusqu'à –10 dB; et

– option de super-trame.

Annexe 3

Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 4A, 4B et 4C
qui précèdent la réunion de la Commission d'études 4 et pour lesquels
des projets de Recommandation pourraient être élaborés

**Groupe de travail 4A**

Caractéristiques techniques et opérationnelles des liaisons de communication de contrôle et non associées à la charge utile par satellite des systèmes d'aéronef sans pilote (UA) exploitées dans certaines bandes de fréquences attribuées au service fixe par satellite qui ne relèvent pas des Appendices **30**, **30A** et **30B** du RR (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R S.[FSS‑REF\_FOR\_UA] – Voir l'Annexe 1 du [Document 4A/63](http://www.itu.int/md/R15-WP4A-C-0063/en)).

**Groupe de travail 4B**

–

**Groupe de travail 4C**

–

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* Lorsqu'une traduction est demandée, les contributions devraient parvenir au moins trois mois
avant la réunion. [↑](#footnote-ref-1)